

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
COUPE DU GERS U17 « Jean-François WEIMAR »
Saison 2023-2024

SPECIFICITES DE LA COUPE DU GERS « Jean-François WEIMAR » :

- Pratique: 11 X 11
- Aire de jeu: terrain entier
- Temps de jeu 2 X 45'
- Ballon: Taille 5
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but (5)
- Licenciés: **U18 ***, U17, U16, **U15 (3 max)**

*** Participation des U18 aux compétitions U17 :**

En application de la dérogation accordée par le District du Gers pour la participation de joueurs U18 à la phase 2 U17 D2, celui-ci fixe les règles suivantes:

- **Limitation à 3 joueurs U18 pour une équipe par feuille de match.**
- **1 U18 ayant participé à 3 matchs en Séniors (excepté en D3), U19 Interdistrict, U18 Régional, U18 Interdistrict, ne pourra plus participer à la Coupe du Gers U17.**

ORGANISATION DE LA COUPE DU GERS :

- Samedi 03 février 2024 : cadrage (les équipes engagées en Territoire sont exemptées)
- Samedi 30 mars 2024 : ¼ de finale
- Samedi 11 mai 2024 : ½ finale sur un même site défini par le District
- Samedi 01 juin : finale à Auch

En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront automatiquement inversées, si le terrain adverse et praticable, ou reprogrammées dès le mercredi qui suit sur l'un des deux terrains praticables.

DIVERS :

- Les différents matchs de la Coupe du Gers seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

CAS NON PREVUS:

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité Directeur du District.